

COMPTE-RENDU SEANCE DU 17 MAI 2016

-=-=-

Sont présents :

Christian LESCOULIÉ – François LAPEYRE – Isabelle BRIDOUX — Dolorès COURRAUD – Pascal RÉGIN -
Jean- GALARDI - Jean-Jacques LARQUIER – Frédéric MARQUEBIELLE — Nicole DEMANUEL.

Excusés : Marie-Françoise COSTEDOAT et Sylvain BASLY.

M. le Maire ouvre la séance à 20 H 40.

*

* *

Aucune observation à formuler sur le compte-rendu de la réunion précédente.

II - Avancement du chantier d'assainissement - raccordement aux bâtiments publics :

Travaux prévus : raccordement des bâtiments existants (foyer rural, cantine et logement au-dessus de la Mairie) + 3 boîtes de branchement pour le raccordement du futur agrandissement du foyer.

Montant des travaux : 103 350 € (une délibération avait été prise pour un montant de 74 000 €). Montant à la charge de la Commune après déduction diverses aides et obtention d'une subvention : 22 878 €.

Une déclaration Loi sur l'Eau est nécessaire pour la traversée du ruisseau Lahountagnère.

III - Organisation réception fête des mères et réception de Mme Elisondo :

Ces 2 réceptions sont prévues le vendredi 27 mai à partir de 19 H 30. Jean-Jacques Larquier se charge de collecter les informations concernant les bébés qui sont nés sur la commune.

M. le Maire demande qu'un bouquet de fleurs soit prévu pour les bénévoles qui interviennent pour les activités péri-scolaires. Prévoir 70 roses.

Corinne Cécot est chargée de contacter Marcelle Lasserre pour mettre le spectacle de danses au point ainsi que la chanson pour Yvette.

IV - Commission bâtiment : présentation de l'esquisse du constat et des conclusions sur aménagement du foyer rural :

Une rencontre avec les services techniques de la Maison des Communes est prévue le 9 juin prochain.

3 priorités :

* l'insonorisation et l'installation d'un bar fixe ;

* un bâtiment de 3 m de long qui sera séparé en 3 : une partie toilettes, une partie stockage des tables et des chaises actuellement dans le local technique et une partie réservée aux associations de la commune dans le local technique libéré ;

* un auvent de 3 m de large raccordé au toit du secrétariat de la mairie sur l'entrée du bâtiment.

V - Fin de l'enquête publique du classement du lotissement Le Plaa :

Intégration dans le domaine public communal de la voie du lotissement.

Délibération votée à l'unanimité.

VI - Compte-rendu de l'assemblée communautaire du 11 avril :

La construction de la chaudière à bois coûtera 662 000 € HT, le maître d'œuvre étant le SDEPA (dont 160 000 € pour le bâtiment du stockage des plaquettes bois pris en charge par la Communauté des Communes).

Un montant de 890 000 € est prévu pour la réhabilitation de la piscine.

Subvention au club de basket 2MBS : 25 000 €. Après avoir examiné les tableaux du budget 2016, celui est approuvé à l'unanimité.

VII - Syndicat du Tursan : retrait d'une communauté de communes du Pays Grenadois :

Approuvé à l'unanimité.

VIII - Point sur les travaux en cours :

Les travaux de mise aux normes du gaz et de l'eau par l'entreprise Techniconfort sont terminés.

Les volets de l'école ont été peints.

Reste une intervention de l'entreprise Larroutourou pour réparation des dégâts occasionnés pendant les travaux des nouveaux sanitaires et terminer le chantier : clôture, soutènement, ouverture du préau, etc.

La peinture des bancs est prévue, ainsi que le nettoyage du lavoir.

Les vignes ont été traitées et attachées.

IX - Urbanisme :

* un CU a été accordé à côté de la propriété Bordes (Lalanne-Touya)

* au lotissement Le Plaa, la maison Chevillard a été vendue au couple Da Silva/Masini ;

* 2 déclarations de travaux ont été déposées pour des piscines : Dubedat et Iparraguirre ;

* dossier Lacrampe, route de Pau : pose panneaux photovoltaïques ;

* 2 PC ont été déposés par la SCI Lassallete pour des constructions Chemin du Lavoir ;

* Jérôme Coube a vendu un terrain au couple Rech/cerveaux, lotissement Clos des Pyrénées ;

* la famille Larmandieu , rue des Écoles a déposé un PC pour un abri voiture ;

X - Divers :

ERDF :

⇒ mercredi 18 mai : réception des travaux de mise aux normes de l'éclairage public ;

⇒ demande sera faite que les lanternes s'éteignent à 22 H 30 (gain de 1 H 30 de consommation) et à 6 H 30 le matin (gain d'une demi-heure), sauf les 3 lanternes de la chicane sur la route de Pau.

⇒ le coffret de la place des Pyrénées pour la pétanque des fêtes locales va être changé.

* Orange va enlever la cabine téléphonique ;

* devis pour une banderole annonçant les fêtes locales : 210 € ;

* la Mairie a été sollicitée pour autoriser un distributeur de pains sur la commune ;

* à compter du 1^{er} janvier 2017, possibilité pour les communes de solliciter l'EFPL (Établissement Foncier Public Local) afin que cet organisme fasse l'avance des fonds nécessaires, par exemple, pour l'acquisition d'un bâtiment, d'un terrain etc. Il faut préparer un dossier afin de connaître nos priorités si nous en avons !.

M. le Maire lève la séance à 23 H 00.

Vu le Maire

